

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

LUNDI 19 MAI 2025

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 22

- Pouvoirs : 6

- Excusé(e)s : 0

- Absent(e)s non

excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 mai, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 12 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la salle des fêtes à Marennes, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Maryse MERARD, Cécile SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Mattia SCOTTI, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Bettina VOIRIN (Ternay)

Pouvoirs :

M. Patrice BERTRAND (Communay) a donné pouvoir à M. Jean-Philippe CHONE (Communay)
Mme Sophie BIBOLLET-JUSTE (Communay) a donné pouvoir à Mme Christelle REMY (Communay)
M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à M. Pierre BALLELIO (St Symphorien d'Ozon)
M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône) a donné pouvoir à Mme Mireille BONNEFOY (Sérézin du Rhône)
Mme Frédérique LEPERS (Simandres) a donné pouvoir à M. Michel BOULUD (Simandres)
M. Roberto POLONI (Ternay) a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL (Ternay)

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)
Mme Martine JAMES (Communay)

**N°2025-68-1.7.4
19/05/2025**

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage confiée à la CCPO par la commune de Ternay dans le cadre du projet de voirie Centre des commerces à Ternay

Timotéo ABELLAN, Vice-président délégué à la voirie, rappelle à l'assemblée que :

Vu l'article L2422-12 du code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Considérant que dans le cadre du projet d'aménagement du centre des Commerces à Ternay, les travaux d'aménagement d'une aire de jeux, à proximité de l'école des Pierres, relèvent de la compétence de la Commune de Ternay ;

Considérant que pour une bonne coordination avec les travaux d'aménagement de voiries programmés dans le cadre du projet, relevant des compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO), il convient de confier la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à l'aire de jeux à la CCPO ;

Considérant qu'il importe donc de définir les conditions administratives, techniques et financières, auxquelles ces travaux sont réalisés, financés et rétrocedés conformément à la convention annexée à la présente délibération ;

Considérant que le coût prévisionnel des travaux transférés, s'élève à 150 000 € TTC ;

Considérant qu'en sa qualité de maîtrise d'ouvrage, la CCPO assure le financement des travaux qui seront remboursés par la commune de Ternay, sur présentation des titres de recettes correspondants ;

Considérant que le remboursement de la commune porte sur le montant TTC, et qu'elle percevra en conséquence le FCTVA sur cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert de maîtrise d'ouvrage confiée dans le cadre du projet de voirie Centre des commerces à Ternay pour l'aménagement d'une aire de jeux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention régissant les modalités administratives, techniques et financières de mise en œuvre de ce transfert, annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes afférents ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025 du budget principal de la CCPO au chapitre 458 (en dépenses et en recettes).

Télétransmise en Préfecture le **22 MAI 2025**

Affichée le

Certifiée exécutoire le **22 MAI 2025**

Pour extrait conforme au registre,

Pierre BALLELIO

Président

